

Bilan de compétences : en route vers la création d'entreprise

BCCE 2021 - 04

Extension de la certification qualiopi au BC en cours - Mars 2022

Ce bilan de compétences permet aux malades ou anciens malades d'interroger et de formaliser un projet professionnel de création d'entreprise allant de l'aide au montage du projet à l'appui pour le démarrage, le développement et la pérennisation d'une entreprise.

Public visé, prérequis et modalités d'admission

Tout public. Pas de prérequis. Avant le démarrage du bilan, un entretien téléphonique préalable gratuit sera réalisé pour valider l'adéquation de la formation au regard de l'objectif global de la personne.

Objectifs pédagogiques

- Permettre à des personnes traversant ou sortant d'une période de maladie, en activité, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, d'interroger et de formaliser un projet professionnel de création d'entreprise allant de l'aide au montage du projet à l'appui pour le démarrage, le développement et la pérennisation d'une entreprise.
- Valoriser les compétences pour les mettre au service du projet.
- Questionner la faisabilité et la réalité du projet.
- Rendre le bénéficiaire acteur de son bilan afin qu'il puisse concrétiser son projet professionnel de manière autonome.
- Mettre en place les premières actions au service du projet

Moyens et méthodes pédagogiques

Une approche pluridisciplinaire alliant des outils et apports issus du coaching (systémique, santé et PNL) et des outils plus spécifiques liés à la création d'entreprise (BM, BP...) et un accompagnement dans l'appropriation des outils en co-construction du projet.

Les supports sont envoyés par mail à la personne au fur et à mesure afin de nourrir sa réflexion, étayer les échanges et lui permettre de synthétiser les points essentiels sous forme de bilans intermédiaires à chaque étape et de faire un point sur les actions menées.

Une synthèse des bilans intermédiaires sera remis lors de la dernière séance.

Contenu

L'organisation du bilan peut s'adapter en durée selon le rythme de la personne.

Il s'agit d'un accompagnement sur mesure et très concret, efficace pour mettre en perspective un projet de création d'entreprise. Les outils utilisés peuvent varier en fonction des besoins spécifiques de la personne.

Phase préliminaire

Analyse de la demande, des besoins, attentes et de l'engagement de la personne dans sa démarche (enjeux et motivations).

Clarification de la situation personnelle et professionnelle, élaboration des objectifs, du calendrier de rendez-vous, du contrat pédagogique et administratif.

Bilan de compétences : en route vers la création d'entreprise

BCCE 2021 - 04

Extension de la certification qualiopi au BC en cours - Mars 2022

Phase d'investigation

Cet accompagnement permet à la personne de découvrir et de s'approprier les outils de la création d'entreprise pour avancer vers la formalisation et la mise en œuvre de son projet, son adaptation ou dans la décision de créer ou non son entreprise (ou association).

- Bilan personnel : mon projet et moi (revisiter mes besoins, mes savoir-faire, savoirs-être, réalité de ma pathologie)
- Bilan professionnel : se questionner sur le business model (offre, cible, marché), le business plan, la recherche de fonds (réalité financière de mon projet versus ma rémunération) et positionner toutes les parties prenantes du projet et réaliser un pitch de présentation.

Phase de conclusion

A la fin du bilan lors du dernier entretien, la formalisation d'un plan d'actions, l'engagement et le suivi des actions sera mis en place.

Suivi et évaluation

Un accompagnement individuel, confidentiel et personnalisé tenant compte des contraintes particulières liées à la maladie et au handicap qui va permettre au-delà de l'élaboration d'un projet de création d'entreprise de retrouver un équilibre de vie et un bien-être personnel et professionnel.

Les conseillers en bilan de compétences sont des experts qui sont impliqués depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des organisations confrontées à la maladie au travail et des personnes en transition ou reconversion professionnelle suite à une longue maladie (questionnement, recherche d'emploi, création d'entreprise).

Un questionnaire d'auto-évaluation sera transmis pour faire le point sur les compétences de la personne en début et en fin de parcours.

Une évaluation de la satisfaction sera réalisée en fin de parcours. Un bilan à 6 mois sera aussi proposé.

Durée et modalités d'organisation de la formation

Durée moyenne de la formation (heures) : 10 entretiens individuels d'1h en visioconférence ou présentiel sur 3 à 6 mois maximum.

Travail individuel nécessaire entre les entretiens individuels. La personne sera autonome dans la mise en place de ses actions et de son nouvel équilibre personnel et professionnel.

Envoi par mail des supports au fil de l'eau

Possibilités d'entrée dans la formation à tout moment.

Notre référente handicap est à la disposition de toutes personnes et met en œuvre les solutions d'accompagnement pour toute personne en situation de handicap.

Tarif

1 500 € HT - 1 800 € TTC.

Financements possibles : personnel, par le CPF (directement sur la plateforme du CPF en tapant le nom de la formation "Concilier maladie et travail : un vers la création d'entreprise" et mettre "formation à distance") ou par l'entreprise.

En cas de financement par le CPF, un délai de rétractation de 14 jours est à respecter entre l'inscription et le début de la formation.